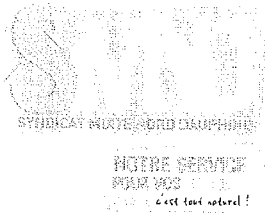


Envoyé en préfecture le 05/05/2015

Reçu en préfecture le 05/05/2015

Affiché le



N° 15.21 DEMARCHE SECURISATION DES DECHETERIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 27 avril
Le bureau dûment convoqué le 16 avril 2015
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et la délibération 15.13 du 13 avril 2015
S'est réuni en session ordinaire au SMND
Sous la présidence de Monsieur JOURDAIN Jean-Pierre

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 5

PRESENTS :

Monsieur JOURDAIN Jean-Pierre
Madame BIDARD Pascale
Monsieur BERNARD Marc
Monsieur BOSCH Jean-Marie
Monsieur QUEMIN André

EXCUSE :

Monsieur LOVET Jean-Pierre

Il est exposé :

Envoyé en préfecture le 05/05/2015

Reçu en préfecture le 05/05/2015

Affiché le



Un nouvel accident grave concernant la chute du quai d'un usager, a eu lieu le 14 mars 2015 à la déchèterie de Valencin.

Au-delà des procédures immédiates d'enquête, et de convocation d'un CHSCT extraordinaire le 31 mars 2015, il convient d'engager un travail de fond très rapide sur l'ensemble de nos équipements, pour mettre ceux-ci en conformité avec l'évolution de la réglementation fixée par l'arrêté du 20 mars 2012.

Un travail interne sera mis en œuvre dans les prochains jours pour dresser un état des lieux, afin de mettre en sécurité les déchèteries, notamment par la pose de garde-corps anti-chute et d'une signalétique appropriée.

Dans l'urgence, et dans l'attente de cette étude globale, les travaux sur la déchèterie de Valencin doivent être engagés rapidement, et à ce titre, il convient d'attribuer le marché à procédure adaptée, qui a été lancé à la société MATTON pour un montant de 15 835,16€ HT, pour la fourniture et la pose de garde-corps.

Ces travaux seront également complétés par une signalétique dont la consultation est en cours.

Notre démarche doit également porter sur la sensibilisation des élus, d'une part par rapport à l'acceptabilité de cette mesure vis-à-vis des usagers, et d'autre part par rapport à son financement.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité par le bureau

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de
publicités effectuées

HEYRIEUX, le 27 avril 2015

Jean-Pierre JOURDAIN,
Président

